

**DÉPARTEMENT DU  
CALVADOS  
COMMUNAUTÉ DE  
COMMUNES  
SEULLES TERRE ET MER**

**SIÈGE SOCIAL :  
10 PLACE EDMOND  
PAILLAUD  
CREULLY  
14480 CREULLY SUR  
SEULLES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS ET DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Délibération n°DEL2021\_014 : Débat sur le  
programme d'aménagement et de développement  
durable de la révision du PLU de Fontenay-le-Pesnel**

Séance du 18 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 18 mars à 18h30, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seules Terre et Mer se sont réunis dans la salle de conférence de la communauté de communes Seules Terre et Mer, 10 place Edmond Paillaud, à Creully sur Seules, et également par visioconférence conformément à la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le vendredi 12 mars 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le vendredi 12 mars 2021.

| Nombre de conseillers<br>communautaires                      |          |                         |
|--|----------|-------------------------|
| En exercice  | Présents | Participants<br>au vote |
| 44   | 40       | 43                      |
| Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir |          |                         |

| VOTE                         |
|------------------------------|
| <b>A LA MAJORITÉ ABSOLUE</b> |
| Pour: 25                     |
| Contre : 1                   |
| Abstention : 17              |

Sont présents dans la salle de conférence les  
Conseillers communautaires suivants :

Alain COUZIN, Marcel DUBOIS, Christian GUESDON,  
Sylvaine LEFEVRE, Thierry OZENNE, Hervé RICHARD.

Sont présents en visioconférence les Conseillers  
communautaires suivants :

Nadine BACA, Marie-France BOUVET-PENARD, Didier  
COUILLARD, Christelle CROCOMO, Vincent DAUCHY,  
Hubert DELALANDE, Pierre de PONCINS, Jean  
DUVAL, Sandrine GARÇON, Stéphane JACQUET,  
Geoffroy JEGOU du LAZ, Marie-Claire LAURENCE,  
Patrick LAVARDE, Sylvie LE BUGLE, Gwenaëlle  
LECONTE, Jean-Daniel LECOURT, Lysiane LE DUC  
DREAN, Guillaume LEMENAGER Daniel LEMOUSSU,  
Daniel LESERVOISIER, Gérard LEU, André MARIE,  
Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Alain PAYSANT,  
Cyrille ROSELLO de MOLINER, Virginie SARTORIO,  
Alain SCRIBE, Geneviève SIRISER, Gilles TABOUREL,  
Fabien TESSIER, Agnès THOMASSET, Jean-Luc  
VERET, Richard VILLECHENON.

Ont donné pouvoir :

Daniel DECHAMPS a donné pouvoir à Lysiane LE DUC  
DREAN

Véronique GAUMERD a donné pouvoir à Jean-Daniel  
LECOURT

Frédéric LEVALLOIS a donné pouvoir à Gwenaëlle  
LECONTE

Le Conseil communautaire a nommé Christian GUESDON secrétaire de séance.

*Le compte rendu de la séance du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Seules  
Terre et Mer du 21 janvier 2021 est adopté à l'unanimité*

REÇU EN PREFECTURE

le 31/03/2021

Application agréée E-legalite.com

**DEL2021\_014 : DÉBAT SUR LE PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA RÉVISION DU PLU DE FONTENAY-LE-PESNEL**

- Vu le code général des collectivités territoriales
- Vu le code de l'urbanisme
- Vu le PADD de la révision du PLU

Considérant que ces dernières décennies, le village de Fontenay-le-Pesnel a connu une croissance résidentielle régulière et régulée quant à son rythme et à sa forme, par le conseil municipal, avec une attention particulière portée à la qualité du cadre de vie : création d'équipements et services à la population ou aménagements d'espaces publics.

Considérant que le présent projet conserve les mêmes finalités, tout en intégrant plus fortement, pour un développement toujours plus durable, des objectifs de modération de la consommation de l'espace, de développement d'une mobilité moins carbonée et de préservation de la qualité environnementale et paysagère du territoire.

Considérant que les orientations qui prévaudront à l'urbanisation et l'aménagement du territoire communal pour la décennie à venir, dans le cadre fixé par le SCOT DU BESSIN et ce, dans l'attente de l'élaboration d'un PLAN LOCAL D'URBANISME à l'échelle de la communauté de communes.

Considérant qu'il se fonde sur un objectif de maintien de la population communal à long terme autour de 1300 habitants, avec les objectifs sont :

- 1) Protection de l'espace agricole et naturel et mise en valeur des paysages.
- 2) Développement de l'habitat, des services et des équipements collectifs
- 3) Développement des activités économiques
- 4) Valorisation des énergies renouvelables
- 5) Vers une mobilité plus durable
- 6) Modération de la consommation de l'

Considérant que ce PLU de transition a été validé par les personnes publiques associées et que la DDTM et la chambre d'agriculture ont donné un avis favorable.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à LA MAJORITÉ ABSOLUE :**

- **ACTE** de la tenue d'un débat sur le PADD dans le cadre de la révision du PLU de la commune de Fontenay-le-Pesnel.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme,

Le PRESIDENT

Thierry OZENNE



*La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :*

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seules Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN

REÇU EN PREFECTURE

le 31/03/2021

Application agréée E-legalite.com